

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 006-1673/15/CC

■ Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour la création d'une voie de desserte - Chemin des Bessons Sainte Marthe à Marseille 14^{ème} arrondissement
DUFSV 15/14233/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le projet vise à la mise en œuvre d'un emplacement réservé du plan local d'urbanisme de Marseille sous le n° ER-14-015 en vue de créer une voie publique.

La création de cette voie doit permettre ainsi la desserte de parcelles frappées d'un zonage UM, et de plus elle est indispensable à la trame viaire du quartier.

Au-delà de l'ambition d'offrir une meilleure circulation aux riverains du quartier, cette voie publique ouvre la possibilité matérielle de poursuivre l'exploitation de la carrière de Sainte-Marthe et entraîne aussi la préservation d'un grand nombre d'emplois directs et, au-delà, d'un tissu économique par le maintien des entreprises liées à cette activité.

C'est pourquoi Marseille Provence Métropole envisage donc de réaliser les travaux d'aménagement de cette voie.

Pour ce faire, il est nécessaire que Marseille Provence Métropole acquière une partie de la parcelle cadastrée 896 A 108 sise 104 chemin des Bessons qui est déjà aménagée en voirie pour partie.

A ce sujet, les premières négociations ont été engagées avec les propriétaires concernés pour acquérir à l'amiable l'emprise nécessaire au projet.

Aussi si celles-ci ne venaient pas à aboutir, la Communauté Urbaine devra poursuivre la maîtrise foncière par voie d'expropriation.

En application des articles L11-1 et suivants et de l'article R11-21 du Code de l'Expropriation, il y a lieu de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône les ouvertures de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et de l'enquête parcellaire visant à déterminer la cessibilité de la propriété impactée.

Lesdites enquêtes publiques pourront être sollicitées conjointement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Expropriation ;
- Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la ville de Marseille ;

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT n° 004-094 du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'ouverture conjointe de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique avec celle relative à l'enquête parcellaire au bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole permettront de déclarer l'utilité publique des travaux de réalisation de la voie ER 14-015 et d'acquérir le terrain nécessaire ;
- Que parallèlement, il est nécessaire de poursuivre toute démarche et négociations en vue d'obtenir par voie amiable la maîtrise foncière du terrain concerné par cet ouvrage.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation de la voie à créer, emplacement réservé 14-015, chemin des Bessons à Marseille 14^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation de la voie à créer emplacement réservé 14/015 à Marseille 14^{ème} arrondissement.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête parcellaire prévue par le Code de l'Expropriation postérieurement ou conjointement à l'ouverture de l'enquête susvisée.

Article 4:

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Voire – Espaces publics
Grandes Infrastructures

Éric DIARD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER